

## CONTRAT DE DOMICILIATION COMMERCIALE ET JURIDIQUE

**N° de Contrat :**

Entre les soussignés

D'une part

● La SARL E. M. I dont le siège social est situé 36 Route de Morières – 84000 AVIGNON. RCS AVIGNON 5148 455 8500017 représentée par la Gérante Bénédicte VINET de la SARL E.M.I. ci-après dénommée « Le Prestataire »

Et d'autre part :

La société : \_\_\_\_\_

Forme : \_\_\_\_\_

Inscription : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Représenté(e) par : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

### **Article 1 – Domiciliation Commerciale**

Le client aura la faculté de mentionner l'adresse :

**ESPACE CARRETERIE  
Centre d'Affaires  
Rascas RDC – Bât B  
166 Rue Carreterie  
84000 AVIGNON**

**En tant qu'adresse commerciale.**

#### **1. Fonctionnement du service**

Le Client choisit l'option **Domiciliation postale** AVEC / SANS renvoi du courrier.

En cas de renvoi du courrier, celui-ci sera réexpédié selon le tarif en vigueur plus les frais de routage et selon la convenance du Client.

Pour la réception des plis recommandés, le Client s'engage à fournir au Prestataire une procuration postale.

**En aucun cas le Prestataire ne saurait être reconnu responsable des incidents de retransmission du courrier et de leurs conséquences, la dite transmission étant effectuée par voie postale.**

Le non-paiement des factures de prestations par le Client entraîne la résiliation du contrat par le Prestataire.

Les instructions qui seront remises aux hôtesses d'accueil devront être faites par écrit, **E.M.I.** se décharge de toute responsabilité quant à la transmission des ordres oraux.

Le Client s'oblige à justifier de son identité, de l'adresse de son domicile, de son activité et de sa domiciliation bancaire, du lieu de détention de ses pièces comptables et des coordonnées complètes de son expert-comptable. Il s'engage également à informer le Prestataire de tous changements ou modifications de ces informations.

## **2. Clause d'acceptation**

Le Client devra à cet effet fournir au Prestataire dans les 30 jours suivant la signature du contrat :

- Un extrait du Registre du Commerce
- Un justificatif d'identité du responsable
- Un justificatif de domicile (facture France Télécom, EDF/GDF...) du responsable
- Un relevé d'identité bancaire
- Une attestation du lieu de détention des pièces comptables (ci-jointe)
- Une fiche de renseignements le concernant

En outre, le Prestataire précise au Client que cette domiciliation s'entend comme domiciliation commerciale et ne pourra en aucun cas être considérée comme domiciliation fiscale (décret n°85-1280 du 5 décembre 1985) si le Client possède par ailleurs un lieu de fabrication. Le Prestataire décline toute responsabilité en matière de fausse déclaration fiscale.

## **Article 3**

Le service est prévu pour une seule enseigne ou raison sociale. Si le client désire exercer sous plusieurs enseignes ou raisons sociales, il doit prévenir France Portage, une facturation complémentaire étant appliquée.

## **Article 4 – Prix**

Le présent contrat est accepté moyennant le versement par le Client d'une redevance forfaitaire de **40 € hors taxe par mois (lettres : Quarante Euros)** payable d'avance. Le prix fera l'objet d'une révision annuelle à chaque 1<sup>er</sup> janvier selon le tarif en vigueur du Prestataire ou 400 € HT / An payable d'avance en une seule fois.

## **Article 5 – Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie égal à deux fois le montant mensuel de la redevance plus un mois d'avance, est versé ce jour par le CLIENT. Ce dépôt de garantie est destiné à couvrir les dommages occasionnés par le CLIENT ou ses Commettants. Ce dépôt de garantie non productif d'intérêt pour le client sera restitué au CLIENT à la fin du contrat après apurement des comptes et obligations des présentes et des conditions générales de vente.

### **Article 6 – Durée de résiliation**

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an, étant entendu que chacune des deux parties pourra y mettre fin moyennant un **préavis de deux mois** par lettre recommandée avec A.R. Tout mois entamé sera dû et le préavis ne commencera à courir qu'à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la date d'envoi de la lettre de résiliation.

Toute mensualité, non payée au 20 du mois en cours, entraînera la suspension immédiate et sans préavis du présent contrat et toute mensualité commencée sera due intégralement au Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de dénoncer le présent contrat sans préavis si l'activité ou les présentes déclarations du Client se révélaient illégales ou inexactes ou si le comportement du Client ou de ses Commettants était susceptible de perturber le bon fonctionnement du secrétariat. Le non-paiement des factures de prestations par le Client entraîne la résiliation du contrat par le Prestataire.

Le présent contrat prendra effet à compter du \_\_\_\_\_.

### **Article 6 – Réserve de propriété**

En cas de non-paiement ou litige, seul le Tribunal de Commerce d'Avignon sera compétent.

M \_\_\_\_\_, signataire du présent contrat, s'engage à régler toutes sommes impayées par la société \_\_\_\_\_ se porte caution à hauteur du montant des factures impayées par ladite société.

En foi de quoi M \_\_\_\_\_ fournit un justificatif d'identité et un justificatif de domicile personnel et accepte lesdites conditions, et plus précisément de pouvoir être poursuivi et redevable d'éventuels impayés de la société \_\_\_\_\_

### **Article 7**

En conformité avec la législation en vigueur, le Prestataire met à la disposition du Client un bureau équipé (meublé 1 table + 4 chaises) pour recevoir toute personne de l'administration fiscale. Le Client essaiera, dans la mesure du possible, de prévenir le Prestataire. La mise à disposition est faite à titre gracieux à concurrence d'une journée complète. A compter de la deuxième journée d'occupation. 30 € HT par jour.

### **Article 8**

Dans la mesure où le Prestataire ne peut détenir physiquement toutes les pièces comptables de ses clients domiciliés, le Client s'engage à fournir au Prestataire le nom et l'adresse visant et détenant sa comptabilité. Cette obligation est matérialisée par la présente attestation, signée de la main du Client.

En cas de changement d'adresse du lieu de détention des pièces fiscales et comptables du Client, le Client s'engage à fournir au Prestataire la nouvelle adresse au moins 48 heures avant le changement.

En cas de fausse déclaration ou déclaration incomplète, seule la responsabilité du Client est engagée.

Effectué en deux exemplaires originaux dont un exemplaire remis au Client.

Fait à Avignon,

Le \_\_\_\_\_

Le Client

*Avec la mention « Lu et Approuvé »*

Le Prestataire

